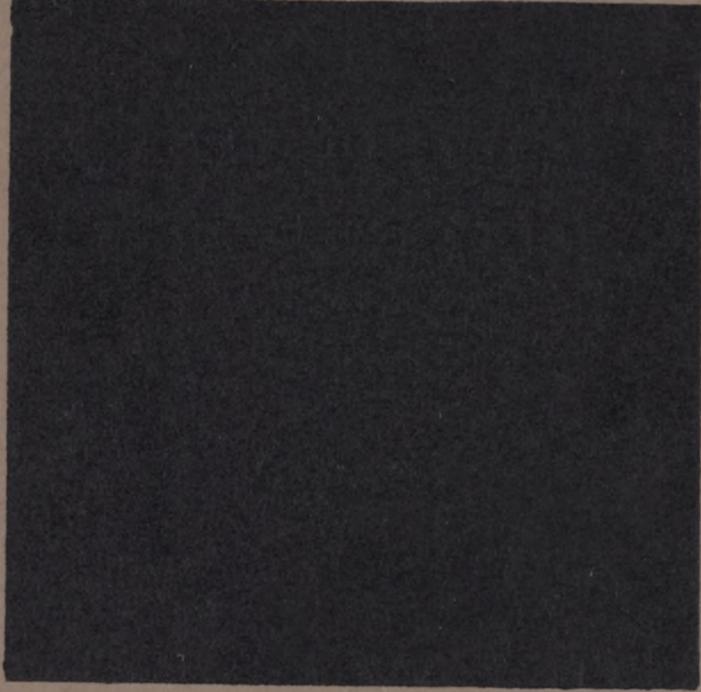


W.A.

STRE



NUMMER 12

REVUE MENSUELLE BELGE

LA CITÉ

URBANISME ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : MM. Fern. BODSON, architecte (Bruxelles); J. DE LIGNE, architecte (Bruxelles); J. EGGERICX, architecte (Bruxelles); Huib. HOSTE, architecte (Bruges); Raymond MOENAERT, architecte (Bruxelles); L. van der SWAELMEN, architecte-paysagiste (Bruxelles); J. M. van HARDEVELD (Amsterdam); M. Raph. VERWILGHEN, Ingénieur Urbaniste (Bruxelles), Secrétaire de la Rédaction.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu compte dans « la Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de la Revue : 10, Place Loix, Saint-Gilles-Bruxelles.

Pour la vente au numéro s'adresser exclusivement aux librairies. Dépôt principal : Librairie Lamertin, 58-62, Coudenberg Bruxelles.

ABONNEMENT : Belgique 10 fr.; Etranger, 15 fr. Le numéro, Un franc.

Les abonnements peuvent se prendre en versant la somme de 10 francs au crédit du Compte chèques-postaux n° 16621 (Revue : La Cité). Moyennant un supplément de 3 francs les numéros sont envoyés mensuellement sous enveloppe cartonnée.

AVIS

LA CINQUIÈME ANNÉE DE
LA CITÉ

prend cours en octobre 1924 et comprendra
DOUZE numéros *abondamment illustrés*.

Elle publiera des études de :

Henri Van de Velde : L'Architecture en Tchéco-Slovaquie.

Le Corbusier-Saugnier : Les yeux qui ne voient pas.

F. Seroen : L'œuvre de l'architecte J.-J. -P. Oud (Rotterdam).

Edw. Léonard : L'œuvre de l'architecte gantois Gust. De Smet.

Paul Léon, Directeur des Beaux-Arts (France) : L'Exposition Internationale des Arts Décoratifs et Industriels modernes.

Ch. Conrardy : L'œuvre de Joseph Olbrich.

Elle consacrera des monographies aux *Cités-Jardins du Logis et de Floréal*, à Boitsfort (architecte : J. - J. Eggericx; urbaniste : L. van der Swaelmen); aux *Cités-Jardins des Régions Dévastées* (Roulers, Ypres, Menin, Nieupoort); à la *Cité-Jardin de C. oppenich - lez - Berlin*; à *La Maison Japonaise Moderne, etc., etc.*

LA CITÉ ARCHITECTURE URBANISME

VOLUME
4

NUMERO
12

VOIES ET TENDANCES DANS L'ARCHITECTURE MODERNE (*)

Ce fut pendant la dernière décennie du XIX^e siècle qu'un désir irrésistible de renouveau rompit définitivement avec la routine et les habitudes prises, et déchira brutalement les liens de la tradition.

Une expression d'art, nouvelle et libre, demandait à conquérir droit de cité; l'arbrisseau, planté une génération plus tôt, par Viollet-le-Duc et Semper, était en pleine floraison. Et cependant, à cette époque, la plupart des artistes en vue ne tenaient pas à s'apparenter à ces noms respectables. La lutte contre « le déjà vu » était le caractère marquant du nouveau mouvement qui, par là, se distinguait essentiellement des périodes antérieures de rénovation artistique. Une tempête était déchaînée; bien des convictions furent brisées, bien des opinions renversées. Mais derrière les sombres nuages on vit poindre la lueur bleue d'un ciel serein.

Le souffle du renouveau se répandit tel un rythme d'énergie et

(*) L'étude ci-dessus, qui paraît pour la première fois en langue française, a été écrite dès 1919. En soumettant les épreuves à notre collaborateur, nous lui avons demandé s'il ne croyait pas utile de modifier quelque peu certaines opinions exprimées alors et qu'il semblait bien ne plus pouvoir faire siennes aujourd'hui. M. Leonard nous a fait fort judicieusement remarquer qu'une mise à jour de son étude nécessiterait plus que la révision de quelques appréciations accidentelles, et après tout peu conséquentes; d'autre part, un remaniement lui enlèverait ce que l'on pourrait appeler son intérêt historique : la description objective, par un observateur perspicace, d'un des moments marquants de l'évolution architecturale. Cette description est d'autant plus intéressante, qu'elle met précisément en relief le caractère instable du moment évoqué, ce dont notre collaborateur se rendait compte déjà il y a près de cinq ans, avant que l'évolution subséquente de l'architecture n'eût révélé à tous ceux qui s'y intéressent ce caractère d'instabilité. L'étude paraît donc dans sa forme primitive.

fit revivre les forces latentes. Partout des oreilles attentives et avides se tendirent.

A travers la moitié de l'Europe retentit un chant d'allégresse, dont les accords se fusionnèrent en mélodie grandiose. Mais pour celui qui écoutait et observait attentivement, plus d'une dissonnance perçait; trop de bruit, trop de cris, trop de brutalité; ici une voix fluette hésitait et étouffait sous des sons trop lourds; plus loin, une phrase au rythme sonore dominait de sa voix claire l'inaccompli et l'inachevé.

La naissance d'une architecture nouvelle était, malgré toutes ses imperfections, l'événement heureux avec lequel il fallait compter désormais.

Henry Van de Velde prêchait son évangile de la « ligne intéressante et nouvelle ». Dans « Variations et Conclusions » (Variatiën en Gevolgtrekkingen) (*), il insiste sur la nécessité de consacrer également aux arts industriels toutes les forces disponibles, en vue d'une unité artistique dans tous les domaines.

C'était reconnaître les liens qui rattachent l'art sain et universel à la vie.

Ce n'est pas l'œuvre de quelques peintres, sculpteurs et architectes qui rénovent l'art, mais la coopération de tous ceux qui entrevoient un même idéal sublime.

Le révolutionnaire Van de Velde se trouve en communion étroite avec le puissant néogothique Viollet-le-Duc; le même goût pour la réalité, le même effort vers l'unité; le peintre Van de Velde a pratiqué l'art industriel et l'architecture.

Vers la même époque, Obrist s'exprima de façon très personnelle, avec audace et savoir-faire. J.-M. Olbrich construisit, en 1898, le remarquable palais de l'exposition de la Sécession viennoise, si caractéristique pour cette époque; et peu après, les villas de la « Künstler-Kolonie », à Darmstadt. En France, nous voyons H. Guimard construire son Castel Béranger, source de beaucoup de polémiques et de luttes. L'Angleterre, qui avait jeté les bases d'une

(*) *Van nu en straks*, nouvelle série, 1^{re} année 1896, page 60.

architecture domestique propre à elle, suivait tranquillement la route qu'elle s'était tracée.

Les œuvres de ces jeunes artistes se distinguaient en premier lieu par la négation complète de tout ornement classique. Les formes que ces rénovateurs, auteurs du nouveau style, cherchaient, dans la nature, n'étaient pas comparables à celles des périodes passées. Leur hardiesse donnait une impression de fraîcheur et de jeunesse, bien que des yeux blasés dussent nécessairement en être choqués. Cet art était, malgré les exposés théoriques de ses apôtres, une plante de serre chaude. Elle ne pouvait se développer sous les cieux vastes et oragux de son siècle. Elle manquait de racines vigoureuses et profondes, lui permettant de s'ancrer, tel un chêne gigantesque, dans la terre natale.

Les sèves vivifiantes, qui montaient vers elle, ne purent l'atteindre. Et cependant, cet art renfermait les germes d'une ornementique, qui reposait sur des bases saines. Le fait d'avoir jeté les fondements sur lesquels un art plastique ornemental nouveau pourrait se développer, constitue un acte significatif et positif, dont la portée ne peut être mesurée que de nos jours. Toutefois, à cette époque, chaque artiste développait l'ornement suivant sa conception individuelle, et aucune n'existait quant au but à poursuivre.

Toutes ces tentatives individuelles n'avaient de commun que l'effort vers le rajeunissement et la rénovation des formes et de l'ornement.

En général, on ne se rendait pas compte de la nécessité qu'il y avait de sortir de ce chaos, et de déterminer d'une façon précise les buts à atteindre.

Les architectes et les artistes décorateurs individualistes étaient peintres et sculpteurs de par leur formation, tandis que les courants de leur époque les poussèrent vers l'architecture. Des architectes, désignés pour l'architecture de par leurs dispositions spéciales, ou leur talent, devaient bientôt, entraînés dans le cercle de la nouvelle évolution, sentir le manque de bases solides.

C'est ainsi que naquit une nouvelle conception de l'art, étayée sur des bases d'ordre social. Le vague et l'obscur furent écartés autant que faire se pouvait, comme de valeur médiocre; des règles précises

rédigèrent les raisons ainsi que les buts à atteindre, après avoir été mises à l'épreuve au préalable par une application pratique. Dans la suite, on étudia à fond les nouveaux rapports sociaux et on en déduisit les formes adéquates à l'architecture.

L'art de construire redevint l'art sublime de l'espace, le foyer autour duquel tous les autres arts doivent évoluer. Les vérités fondamentales s'appliquant à tout grand art furent proclamées : 1° L'objet doit, en premier lieu, répondre aux conditions posées par l'usage pratique; 2° la décoration doit s'adapter à la forme; ceci est d'une importance capitale, dont les individualistes ne tinrent pas compte trop souvent; 3° les édifices doivent refléter l'époque pendant laquelle ils ont été construits; ce fait est la condamnation de la construction en styles.

Il est évident que pour les besoins spécifiquement modernes, tels que magasins, fabriques, gares, ces bases de l'architecture rationaliste offrirent l'occasion désirée à solutions nouvelles : la solidité et la beauté sont le double but à atteindre. L'architecte chargé de travaux de ce genre se trouvait sur un terrain nouveau; il était libre, c'est-à-dire il se trouvait en face de nécessités positives et nouvelles. S'il possédait suffisamment d'habileté technique, s'il était doué de quelque imagination, il n'avait pas à chercher dans le passé pour trouver le caractère à imprimer à son œuvre : celui-ci émanait de l'essence même de la tâche imposée.

L'artiste le plus personnel dans cet ordre d'idées est Berlage, le grand Néerlandais.

C'est dans le Palais de la Bourse, à Amsterdam, que les théories modernes furent pour la première fois mises en pratique de façon magistrale. L'essai fut concluant : le sens de l'espace, de l'homme moderne, s'y est manifesté sous une forme définitive. Ce chef-d'œuvre porte la marque d'une époque, rayonnante comme une auréole.

L'éclectisme, de nos jours, forme une sérieuse entrave à la vulgarisation de la conception moderne; ainsi le besoin d'unité persiste et se fait sentir dans l'architecture privée et individuelle. Si une construction de grande envergure s'impose à son entourage immédiat, par ses dimensions, ses contours et ses proportions, pour obtenir un

AVIS IMPORTANT

EN VUE D'ÉVITER DES RETARDS ET DES FRAIS INUTILES, NOUS SERIONS RECONNAISSANTS A NOS ABONNES DE VERSER A NOTRE COMPTE CHEQUE-POSTAL N° 166.21 REVUE « LA CITE », LE MONTANT DE LEUR ABONNEMENT POUR LE 5^e VOLUME DE « LA CITE », SOIT *VINGT FRANCS*. ILS SONT PRIÉS D'INDIQUER SUR LE BULLETIN DE VERSEMENT LEUR NOM ET ADRESSE COMPLETE.

CEUX DE NOS ABONNES QUI DESIRERAIENT RECEVOIR MENSUELLEMENT LA REVUE, *SOUS ENVELOPPE CARTONNEE*, SONT PRIÉS DE PAYER UN SUPPLEMENT DE 3 FRANCS.

LES ABONNES ETRANGERS SONT PRIÉS DE NOUS FAIRE PARVENIR LA SOMME DE 25 FRANCS.

LA 5^e ANNEE DE « LA CITE » COMPRENDRA, COMME LES PRECEDENTES, 12 NUMEROS ABONDAMMENT ILLUSTRÉS.

ADMINISTRATION DE « LA CITE ».

effet d'ensemble semblable pour une rue, il faut que les habitations soient réunies en rangée ou en groupe.

L'habitation moderne doit soutenir une lutte pour conquérir une place parmi le fouillis des styles. Comme l'impression dominante de l'ensemble est généralement mauvaise, l'habitation moderne ne parvient que rarement à se faire valoir; il ne lui est guère possible de faire partie des bâtisses avoisinantes d'une façon simple et naturelle.

Dans les rangées où les groupes de maisons, le manque d'unité se fait doublement sentir par ce que le médiocre domine, il est rare que de bonnes architectures se fassent tort réciproquement.

Toutefois, les artistes assez forts pour pouvoir entièrement exclure le passé sont rares; peu nombreux sont ceux capables de créer œuvre d'art appartenant uniquement à leur époque.

L'architecture est par excellence l'art de la tradition; avant qu'un style soit répandu, avant qu'il devienne bien commun de toute une génération, beaucoup d'années passeront. Ainsi le style «serpents» ou «vermicelle» ayant voulu troubler violemment le cours naturel des choses, s'est vu vouer à la déchéance, sans même avoir connu de floraison. Car il est difficile d'attacher de l'importance à quelques aberrations fantasques, dues à de faibles imitateurs de Van de Velde et de Horta, ou à de médiocres spéculateurs sur le goût du moment, bien que ces deux catégories gouvernent bien des choses.

Dans des villes modernes, les entrepreneurs qui ont en mains les neuf dixièmes des constructions, étouffent dans l'œuf toute architecture saine, vivante et fraîche; ils s'en emparent et l'appliquent inopportunément et sans le moindre goût, ou bien ils la détruisent par l'entourage de constructions médiocres. La même influence destructive s'acharne sur les vieux édifices se trouvant à proximité de ces produits du mauvais goût moderne. Tout concourt à entraver la marche vers l'unité. La belle harmonie ancienne est dérangée, et la beauté nouvelle anéantie dès son éclosion.

Cette situation fit naître, pendant la dernière décade avant la guerre mondiale et sous l'influence du « Heimatschutz », une troisième direction de l'architecture. Ses défenseurs n'étaient partisans absolus ni des styles classiques, ni du rationalisme systématique. Leur

but était très modeste et se bornait à chercher dans les constructions caractéristiques existantes les formes susceptibles d'être appliquées aux besoins modernes. Cette nouvelle tendance avait également pour cause que les historiens de l'art et les artistes ne se limitaient plus aux monuments historiques, mais généralisaient leurs investigations d'une façon heureuse.

Maints produits de l'esprit et de l'art populaires, considérés jusque là comme de moindre importance, s'imposaient à l'attention, au fur et à mesure qu'on les soumit à une étude plus étendue et plus profonde. On se rendit compte des importantes modifications que l'esprit populaire avait apportées à l'art. Et c'était là le facteur dont il fallait tenir compte à l'avenir.

Les milieux favorables aux tendances artistiques ultra-modernes étaient de cet avis; même des artistes très individualistes dirigèrent leurs regards vers l'art populaire. L'art régionaliste qui appartient quelque peu à la conception artistique générale, suivant laquelle on ne peut construire qu'en styles anciens, doit néanmoins posséder des attractions spéciales pour les artistes modernes, car autrement ceux-ci ne se seraient pas mis avec tant d'amour à l'étude du régionalisme. Toutefois, ils se rendirent compte d'une certaine faiblesse à se trouver dégagés de toute tradition. Ils étaient conscients de la vérité : « Il y a dans l'homme deux hommes, l'homme de son siècle et l'homme de tous les siècles ».

Une époque ne naît pas du néant, mais croît de toutes les époques qui l'ont précédée. C'est pourquoi une architecture ultra-individualiste comme celle d'Obrist, d'Endell ou de Makintosh, celle de Van de Velde et de Horta dans leur première période, ne put inspirer qu'un intérêt passager et n'était pas susceptible de développement.

Quelque curieux et étrange que cela paraisse, cet art qui jeta les bases du nouvel essor de l'architecture, est plutôt une fin qu'un début de période. De la décoration exagérée et illogique, on passa rapidement à la solidité sévère et simple; cette dernière se rencontrait dans nombreuses modestes constructions rurales et urbaines, où elle avait été appliquée de façon judicieuse.

Ces constructions finirent par attirer non plus uniquement l'attention de l'artiste, en quête de pittoresque, mais s'adressèrent également à l'architecte, qui apprécia de plus en plus le génie de nos ancêtres, divulgué par des murs en ruines et des toitures affaissées.

Nécessairement, cette direction, goûtée par les artistes, fut suivie en premier lieu dans des constructions répondant à des besoins peu susceptibles de modifications : constructions rurales et petites habitations.

En effet, pour les problèmes de nature sociale tels que : magasins, fabriques, écoles, gares, etc., on ne pouvait s'inspirer, vu que des modèles n'existaient pas.

Un sain traditionalisme, et, par là, régionalisme, est d'une importance incontestable quant au développement des formes architecturales : c'est l'opinion à laquelle se sont ralliés la plupart des jeunes éléments.

Mais comme en toutes choses il est bien difficile d'observer le juste milieu, les buts proposés n'ont pas été atteints dans un sens favorable. Nous voyons des constructions modernes qui sont revêtues presque littéralement de certaines formes caractéristiques, appartenant à l'une ou l'autre époque passée. Cette façon d'agir, cet ordre malaisé, qui doit entrer sérieusement en conflit avec nos conceptions sur l'architecture, ne choque pas trop, lorsqu'il s'applique aux constructions rurales, bien que l'œil exercé et le goût moderne en soient désagréablement frappés. Mais pour ce qui en est des constructions d'origine urbaine, ce procédé dénote un manque certain d'imagination et doit, par conséquent, être rejeté.

Il n'est pas possible d'établir à ce sujet une théorie fixe et immuable, pas plus qu'on ne saurait le faire pour tout autre domaine de l'art. La reprise de motifs anciens par des artistes personnels, ayant réellement du goût, peut très facilement modifier la voie tracée d'abord.

Nous tenons à citer ici certains cottages d'ouvriers à Bourneville, les magasins Renner, de l'architecte Wilhelm Kreis, à Dresde, où, seule, la toiture forme, par sa ligne ondoyante, le point de liaison

entre la construction moderne et les remarquables alentours anciens.

De nos jours, on ne peut plus affirmer l'existence de méthodes de constructions strictement régionalistes. En principe, le pays flamand reste fidèle aux briques et aux tuiles, le pays wallon aux moëllons et aux ardoises. Mais de plus en plus, les deux méthodes sont appliquées, sans distinction, dans l'une ou l'autre contrée.

Il nous suffit de nous rappeler les villas mal venues et difformes qui déparent notre littoral flamand.

C'est ici que gît le centre de gravité de la théorie régionaliste : se limiter aux matériaux naturels qu'offre la contrée. C'est là la condition principale pour faire de la bonne architecture régionale, et obtenir une unité certaine. N'oublions pas que « unité » ne signifie point « uniformité »; les formes extérieures sont mieux à même de rendre l'individualité et les efforts de l'époque que les matériaux de construction.

Pendant des siècles, les briques et les pierres naturelles ont constitué les matériaux solides par excellence, et malgré le béton, les pierres artificielles et tous les autres produits fabriqués, ils sont loin d'être abandonnés de nos jours.

Quant aux fenêtres, l'usage de volets ouvrant au dehors au lieu de volets mécaniques n'est pas entièrement défendable au point de vue pratique; d'autre part, faut-il le condamner ici, si, par là, le caractère constructif de la région est conservé, et si l'aspect de notre maison en devient plus gai, plus vivant?

Dans nos contrées, où les briques règnent encore, les volets peints, aux couleurs vives, mettent aux façades une variation charmante et fraîche.

Le fait de construire des fermes et des maisons rurales sans étage est qualifié de traditionnel. On prétend que des pièces au rez-de-chaussée coûtent plus cher tout en convenant moins bien pour chambres à coucher, que des pièces situées à l'étage. N'y aurait-il pas moyen de concilier les deux points de vue? En élevant suffisamment la toiture, il est possible d'aménager des chambres pouvant servir de dortoirs. La préférence erronée de nos compatriotes pour les chambres

uniformes et rectangulaires ne sera évidemment pas vaincue de sitôt, bien que des architectes, tels que Baillie Scott et d'autres, aient fourni la preuve que les chambres aux formes irrégulières peuvent être jolies et se prêtent merveilleusement à des arrangements ingénieux et sobres.

Nous nous trouvons au tournant d'une époque féconde en inventions. La « ligne intéressante et nouvelle » de Van de Velde connut la gloire d'une mode éphémère; elle n'apparaît plus que sporadiquement chez quelques jeunes. L'architecture néogothique n'est plus appliquée qu'aux édifices religieux et aux couvents; son champ d'action se borne aux professeurs et élèves des Ecoles Saint-Luc. Rarement, ou jamais, de ces derniers n'est sorti ouvrage d'art remarquable.

De plus en plus cela devient évident : il n'est pas possible de faire renaître l'art gothique à une nouvelle floraison. L'art gothique du XIX^e siècle a vécu son été de la Saint-Martin; ce fut une poussée stérile sur l'arbre d'art du temps nouveau, quoique non dépourvue d'une certaine valeur.

La direction académique règne encore sur certains esprits; de même les variations sur la Renaissance et sur les motifs des styles divers trouvent toujours des amateurs et des admirateurs. À côté de ces constructeurs qui ont l'excuse d'avoir des visées artistiques, l'industrie du bâtiment s'est emparée de la majeure partie des constructions à ériger! C'est elle qui imprime à la ville moderne son aspect lamentable.

Au point de vue du développement ultérieur de notre architecture, aucune des méthodes de construction, préconisées par l'industrie, n'a de valeur positive.

Indéniablement, dans notre patrie, l'évolution artistique est d'une lenteur navrante; provisoirement, elle ne se manifeste encore que dans certains cas particuliers. De même que dans les pays en tête du mouvement, elle se dirige dans les deux directions : la rationnelle et la régionaliste; les meilleures productions portent nécessairement le cachet individualiste. L'évolution régionaliste suit de très près la tradition; l'évolution rationnelle n'en est pas encore aux lignes

cubistes des plus jeunes parmi les architectes néerlandais. Ces deux tendances se fusionneront-elles un jour? Ou bien uniront-elles leurs branches touffues en une cîme imposante comme celle vigoureuse d'un même frêne? Aucune indication précise nous permet quelque pronostic.

Pendant les années de guerre, cependant, un résultat intéressant s'est fait jour : un temps d'arrêt, permettant de mesurer la distance à parcourir pour obtenir une vue d'ensemble sur les efforts de la génération présente. Les quelques concours eurent lieu, les nombreux projets de reconstruction qui virent le jour tracent une ligne nette de l'évolution que nous avons essayé d'esquisser ici. Toutes les variétés de chacune des diverses directions y sont représentées.

Edward LEONARD.



La revision du cahier général des charges de l'Etat

On sait que la revision du Cahier général des charges est à l'étude. Il est utile à ce propos de signaler l'ouvrage spécial publié par la Fédération du personnel administratif des Ponts et Chaussées, ouvrage dont l'auteur est M. Laloy, chef de bureau des Ponts et Chaussées. Cette étude a pour titre : « Clauses et conditions imposées aux entreprises de travaux ». Coordination des textes du cahier général des charges, approuvé le 10 novembre 1890, et de ses suppléments, approuvés respectivement le 27 novembre 1897 et le 10 juin 1914.

On sait que la connaissance des nombreux textes existants soumet les entrepreneurs et les fonctionnaires à un réel casse-tête.

Tous ceux que la revision urgente du cahier général des charges préoccupe liront avec intérêt les considérations que le président de la Fédération précitée, M. Meuris, développe dans l'exposé qui suit :

« Le travail élaboré par notre collègue Laloy, chef de bureau à la Direction des Ponts et Chaussées de la province de Luxembourg, est la coordination des textes :

1) Du cahier général des charges, clauses et conditions imposées aux entreprises de travaux, approuvé le 10 novembre 1890 par M. le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, et par M. le ministre des Chemins de fer, Postes et Télégraphes;

2) De l'annexe à ce cahier des charges, approuvée le 27 novembre 1897 par M. le ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, et

3) Du supplément à cette annexe, approuvé le 10 juin 1914, également par M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics.

Cette coordination ne constitue évidemment pas un cahier général des charges dûment approuvé; la tâche que s'est imposée M. Laloy a été d'établir un ensemble complet des clauses et conditions générales qui régissent actuellement les entreprises de travaux publics exécutés sous la direction de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Faite avec soin, cette coordination peut être considérée comme tenant lieu des trois documents qui viennent d'être énumérés. Elle permettra une consultation et une compréhension plus rapide des textes et écartera toute possibilité d'erreur ou d'omission.

Le cahier général qui, le 10 novembre 1890, a reçu la double approbation de l'Administration des Ponts et Chaussées et de l'Administration des Chemins de fer, se rapporte aux entreprises de travaux publics que ces deux grandes administrations font exécuter, chacune dans son domaine.

Il ne semble pas qu'il y ait à se demander ici si les travaux de construction de routes et de voies navigables pouvaient, à cette époque, être régis par les mêmes prescriptions générales que les travaux de construction de chemins de fer, mais il paraît plutôt que la double approbation donnée en 1890 est la conséquence de ce que les deux Administrations ont formé jusqu'en 1882, un même département — l'ancien département de Travaux publics — et que jusqu'en 1894, l'Administration des Ponts et Chaussées a continué à compter parmi ses attributions principales, la construction de lignes ferrées nouvelles.

C'est d'ailleurs pendant l'union des deux Administrations sous l'autorité d'un seul et même ministre, que fut publié, en 1863, le

premier cahier général des charges destiné à régir les travaux publics en Belgique. (En France, le premier cahier des clauses et conditions générales a été rédigé en 1811, par l'ingénieur Tarbé de Vauxclairs et l'on s'accorde à dire que cet ingénieur rendit là un grand service aux travaux publics).

Ce cahier général qui portait le n° 125, était classé dans la série des cahiers des charges spéciaux publiés pendant la même année. Il fut remplacé par le cahier général approuvé le 1^{er} août 1881, qui était applicable également aux travaux exécutés sous le contrôle de chacune des deux Administrations.

Depuis 1863, en ce qui concerne les Ponts et Chaussées et les Chemins de fer, la succession des cahiers généraux des charges applicables aux entreprises de travaux, et des cahiers additionnels publiés ultérieurement, s'établit d'après ce qui suit :

A. Cahiers généraux communs aux deux Administrations :

1) Cahier général n° 125, approuvé le 30 octobre 1863;

2) Cahier général approuvé le 1^{er} août 1881;

3) Cahier général approuvé le 10 novembre 1890.

B. Modifications faites après 1890, par l'Administration des Ponts et Chaussées seule :

4) Annexe au cahier général du 10 novembre 1890, approuvée le 27 novembre 1897;

5) Supplément à cette annexe, approuvé le 10 juin 1914.

C. Modifications faites après 1890, par l'Administration des Chemins de fer seule :

6) Cahier des charges-type XXIII, approuvé le 26 septembre 1896;

7) Cahier des charges-type XXIII, approuvé le 29 janvier 1911, et

8) Annexe au cahier des charges-type XXIII, approuvé le 3 mars 1922.

Actuellement et comme on le sait, l'en-

semble des clauses générales en vigueur pour les entreprises de travaux exécutés par chacune des deux Administrations, se compose des documents cités ci-après :

A. Administration des Ponts et Chaussées :

a) Cahier général approuvé le 10 novembre 1890;

b) Annexe approuvée le 27 novembre 1897;

c) Supplément approuvé le 10 juin 1914.

B. Administration des Chemins de fer :

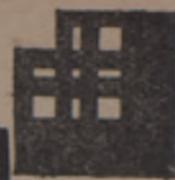
a) Cahier général approuvé le 10 novembre 1890;

b) Cahier des charges-type XXIII, approuvé le 29 janvier 1911;

c) Annexe approuvée le 3 mars 1922.

Les modifications que l'Administration des Ponts et Chaussées d'une part et l'Administration des Chemins de fer, d'autre part, ont fait subir au Cahier général approuvé en 1890 ne sont, en de nombreux points, aucunement semblables, et l'on peut prévoir, non sans raison, que l'entente qui s'était établie entre les deux Administrations jusqu'au moment de la publication de ce cahier général, est définitivement abandonnée. D'ailleurs, la création et l'entretien des chemins de fer forment aujourd'hui une spécialité bien caractérisée comme la création et l'entretien des voies navigables et des routes en sont devenus d'autres. En outre, la différence de régime entre les deux Administrations, pourrait devenir sensible, si l'on créait l'autonomie des chemins de fer dont on parle depuis tant d'années.

Il faut, au surplus, remarquer que si la révision d'un document aussi important qu'un cahier général des charges, ne dépend que d'une seule Administration, elle peut se faire plus rapidement et se répéter à des époques plus rapprochées que si deux Administrations doivent intervenir, parce qu'alors on ne doit évidemment tenir compte que de la nature des travaux dont cette seule administration a la gestion.



Et la revision à de courts intervalles constitue une simplification administrative fort appréciable. Elle dispense de publier des cahiers généraux complémentaires, ce qui est favorable à la clarté et à la précision des contrats, et elle permet encore d'élaborer les cahiers des charges spéciaux sans devoir recourir à de nombreuses instructions dont la rédaction a sans doute coûté du temps à l'Administration Centrale, mais dont l'application en coûte davantage aux services extérieurs, si l'on remarque que ceux-ci ont élaboré plus de trois cents cahiers des charges spéciaux en 1922, pour les voies hydrauliques, les routes et les bâtiments civils, et que pour s'acquitter de ce travail, les services extérieurs ont dû consulter, chaque fois, un recueil d'instructions dont l'étendue prend de jour en jour plus d'importance.

Le premier cahier général avait été maintenu en vigueur pendant dix-huit années d'existence, et l'on n'aperçoit aucune raison qui explique le maintien du cahier général actuel pendant trente-trois années, quand bien même on aurait modernisé ce cahier général en le modifiant par deux suppléments. ce qui, d'ailleurs, oblige ceux qui doivent s'en servir, à juxtaposer quatre textes pour reconstituer la plupart des clauses que contiennent ces documents et le cahier spécial publié pour chaque entreprise.

Les efforts que l'on tente pour rendre les voies de communication toujours plus parfaites afin qu'elles répondent aux progrès incessants de la fabrication des véhicules, l'usage d'un machinisme de plus en plus perfectionné et de plus en plus puissant pour faciliter l'exécution des grands travaux, les innovations dans la fabrication des matériaux et les soins dont les essais de réception doivent être entourés; les améliorations que subissent la comptabilité de l'Etat et la gestion financière des entreprises, l'importance chaque jour plus étendue de la législation ouvrière, exigent des revisions périodiques rapprochées.

Il est de bonne administration de se soumettre à une loi aussi impérieuse et la publi-

cation de suppléments, comme on l'a fait depuis 1890, doit être considérée comme une méthode imparfaite, insuffisante, défectueuse et surannée.

S'il est permis de penser que le cahier général des charges approuvé en 1890 est le dernier document de l'espèce qui aura été publié de commun accord par les Chemins de fer et les Ponts et Chaussées, cela ne veut nullement dire que l'on ne retrouvera pas certaines clauses de même texte ou rédigées d'après un même esprit, dans les cahiers généraux que publieront ultérieurement l'une et l'autre de ces deux grandes Administrations.

Déjà, dans la situation présente, en élaborant les dispositions contractuelles qui complètent ou modifient le cahier de 1890, ces Administrations se sont fait mutuellement des emprunts.

Il faut remarquer notamment que, lorsqu'en 1919 les Ponts et Chaussées ont exempté les soumissionnaires de déposer un cautionnement préalablement aux adjudications, ils n'ont fait que reproduire une règle déjà en usage aux Chemins de fer : dans le cahier des charges n° 53 de 1906, publié par cette dernière Administration, on retrouve, en effet, à peu près en entier, le texte du nouvel article 30 tel qu'il a été arrêté par la circulaire n° 217, adressée aux services extérieurs des Ponts et Chaussées, sous la date du 6 septembre 1919.

C'est pourquoi il y aurait sans doute utilité de rechercher d'abord, à titre documentaire et préalablement au travail de revision faire par les Ponts et Chaussées, quelles sont les clauses générales en vigueur aux Chemins de fer qui peuvent être appliquées à nos travaux.

D'autre part, dans l'intérêt de la clarté des contrats, il paraît nécessaire de faire un classement nouveau des dispositions insérées dans le cahier général actuel.

Pour ne parler que d'un seul point, on remarquera que, par exemple, au lieu de régler

dans un même et unique article, la constatation des contraventions et l'application des retenues pénales ainsi que des mesures d'office, notre cahier général contient une série de prescriptions énoncées sans ordre ni méthode, dans de nombreux articles.

Il est désirable que l'on remédie à cette situation.

La revision et la modernisation du cahier général des charges publié en 1890, constitue donc un travail d'une grande importance.

Au moment de l'aborder, la première question qui se présentera à l'esprit sera certainement de savoir si le plan d'après lequel ont été établis les cahiers généraux approuvés en 1863, en 1881 et en 1890 peut encore être suivi actuellement, c'est-à-dire si un seul et unique cahier général peut encore former le code qui régira tous les travaux exécutés par l'Administration des Ponts et Chaussées.

(« Chronique des Travaux Publics », 5 mars 1924.)

CONCOURS DE RELEVÉS DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE.

— La S. C. A. B. ouvre, entre tous les architectes et dessinateurs architectes, sans limite d'âge, son concours de relevés pour 1924. Ce concours est réservé à l'architecture de l'arrondissement de Bruxelles. Il sera clôturé le 1^{er} décembre 1924.

Le règlement-programme et la liste des relevés primés antérieurement seront envoyés aux intéressés, sur demande adressée au Secrétariat de la S. C. A. B., Hôtel Ravenstein, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles.

GRAND CONCOURS D'ARCHITECTURE.

— Sur la proposition du jury chargé de juger l'épreuve éliminatoire du grand concours d'architecture de cette année, M. le ministre des Sciences et des Arts a décidé d'admettre MM. Courtens, A.; Remy, V.; Rombaux, J., et Steurbaut, E., à l'épreuve définitive du dit concours.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES. — M. Lagasse de Loch, président de la Commission royale des Monuments et des Sites, adresse à MM. les Gouverneurs des provinces, la circulaire suivante :

« La Commission royale des Monuments et des Sites et ses correspondants se réuniront en assemblée générale annuelle le lundi 20 octobre prochain, au Palais des Académies (Salle de Marbre), à 2 heures de relevée, conformément au règlement d'ordre annexé à l'Arrêté royal du 30 juin 1862.

L'assemblée préparatoire se tiendra le samedi 18 octobre, à 2 heures de relevée, avant la réunion hebdomadaire de la Commission royale, au local de celle-ci. Tous les membres correspondants, qui le voudront, seront admis à cette assemblée préparatoire. Ils auront soin seulement de prévenir la Commission de leur arrivée quinze jours d'avance.

Une convocation définitive sera envoyée ultérieurement.

L'ordre du jour, dont il n'est pas permis de s'écarter (art. 62), quand il a été définitivement adopté par l'assemblée préparatoire (art. 69), est ainsi réglé :

1. Rapport du secrétaire sur les travaux de la Commission pendant l'exercice 1923-1924 (article 61);

2. Communications essentielles, brèves, présentées par les auteurs des rapports des Comités provinciaux au sujet des travaux de ceux-ci pendant l'exercice 1923-1924;

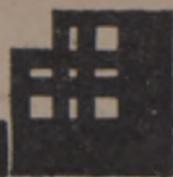
3. Considérations sur l'art moderne (question remise à l'ordre du jour en vertu de la décision de l'assemblée générale du 22 octobre 1923);

4. Considérations sur le déplacement et le relèvement des dalles funéraires dans les églises ainsi que sur la suppression définitive des cimetières désaffectés;

5. Communications sur l'ancien château de Trazeignes (projections lumineuses);

6. Monuments et sites au Canada (projections lumineuses);

7. Inventaire des objets d'art appartenant aux



établissements publics (Règlement publié aux pages 364 à 371 du Bulletin de juillet 1923, pour la rédaction des inventaires définitifs des monuments et des sites);

8. Constitution de la Société sans but lucratif des « Amis de la Commission royale des Monuments et des Sites ».

Des membres rapporteurs sont chargés d'exposer, devant l'assemblée générale, chacune des questions 3, 4, 5, 6 et 7.

Nous le répétons, cet ordre du jour sera définitivement fixé par l'assemblée préparatoire du samedi 18 octobre. D'ici là, toute autre motion ou proposition qu'un membre compterait faire à l'assemblée générale pourra être annoncée sommairement à la Commission, au plus tard dix jours avant le 20 octobre (article 68) c'est-à-dire jusqu'au 10 octobre prochain. Conformément à l'article 69, l'assemblée préparatoire décidera, après rapport du président sur les propositions s'écartant de l'ordre du jour ci-dessus, s'il y a lieu d'en autoriser la discussion en séance publique ou d'en faire le renvoi préalable à l'un des Comités spéciaux visés aux articles 69 et 70.

Il importe notamment que les rapports annuels soient terminés de telle sorte qu'ils puissent parvenir à la Commission avant le 16 août prochain et qu'ainsi elle ait le temps de les faire imprimer et distribuer à tous les membres une quinzaine de jours avant la réunion. Au surplus, ces rapports paraîtront tout entiers au Bulletin, dans le compte rendu de l'assemblée générale.

LA BATISSE ET LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION BELGES. — Depuis 1873, il a été constitué en Belgique 83 sociétés coopératives ayant pour objet soit la construction, l'achat ou la location d'habitations à bon marché, soit le crédit en vue de l'achat ou de la construction de pareils immeubles.

Cinquante-deux de ces sociétés étaient dissoutes au 31 décembre 1922. Il n'en existait donc plus, à cette date, que 31.

Vingt-quatre organisations étaient en réelle activité à la fin de 1922.

Dix-neuf de ces sociétés comptaient à la même époque, 4,328 membres. Le chiffre des affaires

réalisées en 1922 par 18 associations s'élève à 10,403,043 francs.

Le capital versé par les membres de 18 sociétés se montait à 1,220,956 francs.

Les chiffres peu importants fournis pour cette catégorie de sociétés s'expliquent par le fait qu'il n'est pas tenu compte des affaires réalisées par les coopératives de construction établies en vertu de la loi du 11 octobre 1919, instituant la Société Nationale des Habitations à bon marché. L'Etat, les Provinces et les communes intervenant pour une très large part dans la constitution de leur capital, ces dernières sociétés sortent de la notion stricte de la coopération. Aussi a-t-il été jugé bon, afin de ne pas fausser la statistique, de consigner les données obtenues à leur sujet sous une rubrique spéciale. Voici donc, à titre documentaire, les principaux renseignements recueillis en ce qui concerne ces associations :

Il existait au 31 décembre 1922, 151 sociétés coopératives de construction instituées en vertu de la loi du 11 octobre 1919.

Les capitaux souscrits à la même époque dans ces organisations s'élevaient à 112,485,500 francs. Dans la plupart des sociétés, les capitaux souscrits sont libérés à concurrence de 20 p. c.

Voici, d'autre part, le nombre de maisons construites par ces associations au cours de l'exercice 1922 :

Brabant : 2,111 maisons individuelles; 129 maisons à logement multiples comportant 841 logements, soit pour le Brabant un total de 2,952 logements. — Province d'Anvers : 2,530 maisons individuelles; 99 maisons à logements multiples (450 logements), total : 2,980 logements. — Flandre Occidentale : 1,466 maisons individuelles. — Flandre Orientale : 573 maisons individuelles; 1 maison à 2 logements, soit un total de 575 logements. — Hainaut : 1,000 maisons à logement unique. — Liège : 1,099 maisons individuelles; 249 maisons à logements multiples (833 logements), soit un total de 1,982 logements. — Limbourg : 413 maisons individuelles; 1 maison à quatre logements, soit un total de 417 logements. — Luxembourg : 7 maisons individuelles (7 logements). — Namur : 26 maisons individuelles (26 logements). Soit pour la Belgique : 9,225 maisons

individuelles, 479 maisons à logements multiples (2,180 logements). Total : 11,105 logements. («Chronique des Travaux Publics», 22 juin 1924.)

JAPON. — LA RECONSTRUCTION DE TOKIO. — Le « Quotidien » publie à ce sujet un communiqué qui nous prouve qu'à part la forme des yeux et la couleur de l'épiderme nous ne différons pas tant des Japonais puisque chez eux comme chez nous tout finit par... la routine. Oyez :

« Les nouvelles que nous recevons du Japon nous disent que Tokio sort de ses ruines, mais que l'on ne distingue encore pas très clairement ce que sera la grande cité, aux trois quarts détruits par le tremblement de terre de septembre dernier.

» Mais quel est le plan des reconstructeurs?

» Dans le précédent cabinet, le baron Goto, ministre de l'Intérieur, le champion de la politique soviétophile, méditait de rebâtir Tokio suivant les dernières formules d'un urbanisme futuriste.

» Déjà, quand il était maire de la capitale, en 1922, il avait exprimé sa volonté de travailler à l'édification d'une cité modèle, organisée, équipée pour satisfaire à tous les besoins de la vie d'aujourd'hui et de demain.

» Devant des plans, qui, peu après, furent placés au pavillon de l'architecture municipale, à l'exposition nationale, il m'avait parlé de ses projets dans des termes qui me rappelèrent l'exclamation d'un ami chinois de Canton : « Ah! Faire de ma ville un Chicago!... »

» Tel devait être aussi le rêve secret de M. Goto! Le tremblement de terre fournit une occasion inespérée de le réaliser. Et le ministre se mit à la besogne.

» Son premier geste fit crier la population. Il était impossible, en effet, de tracer des avenues qui eussent partagé la ville en damier, de disposer symétriquement les habitations et les espaces libres, les parcs publics sans exproprier de nombreux propriétaires, déjà bien éprouvés par la catastrophe.

» La protestation de ces mécontents semblait être, en vérité, la voix du vieux Tokio qui, sous ses ruines, ne voulait pas mourir...

» D'autres problèmes touchant à la réparation des dommages était d'un ordre bien délicat, et le gouvernement cherchait vainement à les résoudre. L'attentat contre le prince régent permit au cabinet de se tirer honorablement d'une situation difficile. Il démissionna en bloc.

» Avec le nouveau gouvernement, plus de pensée directrice, plus de rêves « américains ». On laisse les habitants remettre debout leur ville, à leur idée, à leurs convenances.

» Il y a donc des chances pour que le nouveau Tokio ressemble à l'ancien. Faut-il le regretter? »

BRUXELLES. — TRAVAUX IMPORTANTS. — Tous les terrains qui, l'an passé, étaient encore disponibles au boulevard de Nieupoort et alentours, sont vendus. De vastes chantiers de construction sont ouverts, le pieu Franki y est à l'honneur le premier comme toujours dans les entreprises de ce genre.

La Société coopérative « Les Halles des Producteurs » fait construire là, en bordure du canal, un bâtiment de 71 mètres de façade sur 50 et 60 et une surface de 40 ares. Cet immeuble de 4 à 5 étages aura au centre une vaste criée, le rez-de-chaussée étant réservé à des magasins. Aux étages: 50 à 60 grands appartements. L'architecte est M. Arthur François; l'entrepreneur, M. Anneet.

A côté de ce bâtiment on en construira un autre destiné à la Banque Hypothécaire et Immobilière d'Anvers (6 étages), ainsi qu'un grand building à l'usage des hommes d'affaires, où chacun disposera d'une chambre et d'un cabinet de toilette.

Enfin, sur une autre parcelle, la firme bien connue Buick installera un grand garage. C'en est donc fini et c'est heureux des terrains vagues qui existaient là.

Il reste encore vide l'emplacement du Luna Park. Espérons que bientôt on verra s'élever là l'entrepôt rapproché dont le port et le commerce bruxellois ont le si urgent besoin.

(« Chronique des Travaux Publics », 10 août 1924.)

Table des Matières



TABLE DES MATIERES

" LA CITÉ "

4^e VOL. = MAI 1923-SEPTEMBRE 1924

.....

TABLE IDEOLOGIQUE

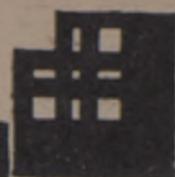
CHAUFFAGE ELECTRIQUE. La question du, par H. Marchand.	II	26
EGLISE. Programme du concours publié pour la construction d'une église à Brielen-lez-Ypres.	III	48
EXPOSITION PROVINCIALE DES ARTS DECORATIFS (juillet 1924) aux Galeries Giroux à Bruxelles, par Ch. C.	XI	208
HANKAR, PAUL, 1859-1901, par Ch. Conrardy et Raym. Thibaut.	II 25 III	37
LA CRISE DU LOGEMENT, par Marcel Guilleminault	VIII	137
L'ARCHITECTURE DE DEMAIN ET SES POSSIBILITES ARCHITECTONIQUES, par J.-J.-P. Oud.	V	73
L'ARCHITECTURE ET L'ART DECORATIFS MODERNES EN BELGIQUE, par Fierens-Gevaert.	VI	93
L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE, par R.-C. et Léandre Vaillat.	III	43
LA SIGNIFICATION DE LA COULEUR EN ARCHITECTURE, par Théo van Doesburg.	X	181
LE MONUMENT BELGE D'AMERSFOORT, par Edw. Leonard.	VII 117 VIII	156
LES TRAVAUX GRAPHIQUES DE JOZEF PEETERS, par Maurice Casteels.	XI	201
MAISONS A LOYERS aux Etats-Unis, par Frank Chouteau Brown.	IV	56
MATERIAUX DE SUBSTITUTION dans la construction de maisons d'habitations. (A propos de l'emploi de —), par F. Seroen.	I	1
MEDITATIONS CINEGRAPHIQUES SUR L'ARCHITECTURE, par Gustave Schleicher.	IV	53
MITOYENNETE, par Yves.	II	31
NOS TERRILS, par Thuillier.	X	188
PROFESSION DE GEOMETRE-ARPENTEUR. Arrêtés Royaux réglant la —. Programme de l'examen.	IX	176
RICHARD ACKE, par Huib Hoste.	IX	161
VERS UNE ARCHITECTURE (de Le Corbusier-Saugnier), par Ch. Conrardy.	IX	167
VOIES ET TENDANCES DANS L'ARCHITECTURE MODERNE, par Edw. Leonard.	XII	217

Table des Matières

TABLE ONOMASTIQUE

ACKE, RICHARD, par Huib Hoste.	IX	161
BOGTMAN. Le Monument belge d'Amersfoort, par Edw. Leonard.	VII 117	VIII 156
BORLEE, J. Le XI ^e Congrès National des Architectes de Belgique, à Anvers.	V	86
CASTEELS MAURICE. Les Travaux graphiques de Jozef Peeters.	XI	201
CONRARDY, CH. Exposition Provinciale des Arts Décoratifs (juillet 1924) aux Galeries Giroux, à Bruxelles.	XI	208
CHOUTEAU BROWN FRANK. Maisons à loyers aux Etats-Unis.	IV	56
CONRARDY, CH. et Raym. Thibaut: Paul Hankar. II 25 III 37	VIII	135
CONRARDY, CH. A l'Exposition des Arts belges d'esprit nouveau au Palais d'Egmont.	VI	113
CONRARDY, CH. Vers une architecture de Le Corbusier-Saugnier.	IX	167
DE SMET, GUSTAVE. Le monument belge d'Amersfoort, par Edw. Leonard.	VII 117	VIII 156
DU BOIS D'AUBERVILLE. Les conduits Unitaires de Fumée.	VIII	145
FIERENS-GEVAERT. L'Architecture et l'Art Décoratif modernes en Belgique.	VI	93
GOS, FRANÇOIS. Le monument belge d'Amersfoort, par Edw. Leonard.	VII 117	VIII 156
GUILLEMINAULT, MARCEL. La crise du logement.	VIII	137
HOSTE, HUIB. Le monument belge d'Amersfoort, par Edw. Leonard.	VII 117	VIII 156
HOSTE, HUIB. Richard Acke.	IX	161
KROP-HILDO. Le monument belge d'Amersfoort, par Edw. Leonard.	VII 117	VIII 156
LE CORBUSIER-SAUGNIER. Pensée.	IX	166
LE CORBUSIER-SAUGNIER. Vers une architecture de —, par Ch. Conrardy.	IX	167
LEONARD, EDW. Le monument belge d'Amersfoort.	VII 117	VIII 156
LEONARD, EDW. Voies et tendances dans l'architecture moderne.	XII	217
MARCHAND, HENRY, Directeur de l'Electricité pour tous —. La question du chauffage électrique.	II	26
OUD, J.-J.-P. L'architecture de demain et ses possibilités architectoniques, par J.-J.-P. Oud.	V	73
PEETERS, JOZEF. Les Travaux graphiques de —, par M. Casteels.	XI	201
R. C. L'Architecture Religieuse.	III	43
SCHLEICHER, GUSTAVE. Méditations cinégraphiques sur l'Architecture, par —.	IV	53
SEROEN, F. A propos de l'emploi de matériaux de substitution dans la cons- truction de maisons d'habitations.	I	1
THIBAUT, RAYM. et Ch. Conrardy: Paul Hankar. II 25 III 37	VII	135
THUILLIER. Nos Terrils.	X	188
VAILLAT, LEANDRE. L'Architecture Religieuse.	III	43
VAN DER SWAELMEN, LOUIS. Le monument belge d'Amersfoort, par Edw. Leonard.	VII 117	VIII 156
VAN DOESBURG, THEO. La signification de la couleur en architecture.	X	181

Table des Matières



YVES. Les briques, par —.	IX	174
YVES. Mitoyenneté.	II	31
YVES. Option d'achat.	XI	212
BONDUELLE, Paul. — A propos des nouveaux bâtiments de l'Université de Bruxelles.	XI.	— 210
HECKLY. — Charpentes lamellaires en bois par	VII.	— 129
ODU, J. J. P. — Conférence de — à Anvers.	VI.	— 116
RAZOUS, Paul. — Les assemblages par points dans les charpentes en bois.	X.	— 194
SERVANCKX, Victor. — Exposition du peintre-sculpteur —.	VI.	— 116

CLASSEMENT GEOGRAPHIQUE

AMERSFOORT. Le monument belge à —, de l'architecte Huib Hoste, par Edw. Leonard.	VII	117
ANVERS. Le XI ^e Congrès National des Architectes de Belgique, par J. Borlee.	V	86
BRIELEN-LEZ-YPRES. Programme pour la construction d'une église à	III 48	V 92
BRUXELLES. A l'Exposition des arts belges d'esprit nouveau, au Palais d'Egmont, par Charles Conrardy.	VI	113
BRUXELLES. Exposition Provinciale des Arts Décoratifs (juillet 1924) aux Galeries Giroux, par Ch. C.	XI	208
ETATS-UNIS. Maisons à loyers aux —, par Frank Chouteau Brown.	IV	56
AMSTERDAM. — Conférence Internationale de l'Aménagement des Villes (2-9 juillet 1924) à —. Programme.	X.	— 199
ANS-ALLEUR. — Concours organisé par le Ministère de la Justice pour l'école de Bienfaisance.	II.	— 34
ANVERS. — Concours d'affiches pour la première foire coloniale.	VIII.	— 157
ANVERS. — Concours pour la construction d'une synagogue.	I.	— 19
ANVERS. — Conférence de J. J. P. Oud à Anvers.	VI.	— 116
ANVERS. — Le Concours architectural provincial.	VII.	— 134
ANVERS. — Neuvième congrès national des architectes belges.	III.	— 51
ANVERS. — Résultat de la première épreuve du concours pour l'érection d'un Institut provincial à	III.	— 52
AULNOYE-NORD (France). — Concours organisé par la Soc. Granitière du Nord.	X.	— 198
BELGIQUE. — Voyage d'étude en —, organisé par l'Union des Villes et Communes belges.	III.	— 51
BRABANT. — Concours d'affiches de la province de —.	VIII.	— 157
BRABANT. — Concours d'architecture organisé par la province de —. Programme.	I.	— 18
BRABANT. — Concours provincial d'Art décoratif.	IX.	— 180
BRUXELLES. — A propos des nouveaux bâtiments de l'Université de —, par Paul Bonduelle.	XI.	— 210
BRUXELLES. — Exposition du peintre-sculpteur Victor Servranckx.	VI.	— 116
BRUXELLES. — La Jonction Nord-Midi. Vœux de la Chambre de Commerce.	X.	— 192
BRUXELLES. — Programme du concours pour l'élection du monument de l'Ultimatum à —	IV.	— 70
BRUXELLES. — Tunnel du Cinquantenaire.	X.	— 193

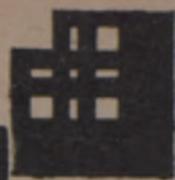
Table des Matières

BRUXELLES. — Un nouveau Palace rue Cantersteen.	VII. — 135	PARIS. — Concours pour l'Urbanisation de la Cour Neuve à —	VII. — 134
BRUXELLES. — Voûtement de la Senne.	X. — 192	PARIS. — Construction d'habitations à loyer moyen.	I. — 20
ETATS-UNIS. — Concours pour la construction d'un petit hôpital.	I. — 20	PARIS. — Exposition des œuvres des architectes du groupe « De Styl ».	IV. — 72
ETATS-UNIS. — Progrès de la ventilation aux —	VIII. — 158	PARIS. — Programme du concours d'architecture organisé à Paris en 1924 à l'occasion de la 8 ^e Olympiade.	II. — 33
FRANCE. — Voyage d'étude en —, du 6-10 juillet 1923, organisé par l'Union des Villes et Communes belges.	I. — 16	PARIS. — Un groupe des architectes modernes à —	III. — 52
GENEVE. — Bureau International du travail.	I. — 20	SAINTE-JOSSE-TEN-NOODE. — Crèche Ecole gardienne et école du 4 ^e degré. Programme du concours pour la construction d'une —.	VII. — 132
GILLY. — Concours pour le tracé des chemins dans les Sars communaux.	II. — 34	SALONIQUE. — La nouvelle —.	II. — 35
GOSSELIES. — Concours pour l'érection d'un monument commémoratif de la guerre.	VI. — 116	TOURNAI. — Le Congrès des Architectes belges.	XI. — 211
JAPON. — La reconstruction de Tokio.	XII. — 232	YSER. — Concours pour le monument de l'Yser.	II. — 34
LIEGE. — Exposition d'Ameublement du Foyer de l'Ouvrier.	I. — 19		
LYON. — Foire de —.	IV. — 72		

ARCHITECTURE

L'ARCHITECTURE de demain et ses possibilités architectoniques, par J.-J.-P. Oud.	V 73
L'ARCHITECTURE ET L'ART DECORATIFS MODERNES EN BELGIQUE, par Fierens-Gevaert.	VI 93
L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE, par Léandre Vaillat.	III 44
LA SIGNIFICATION DE LA COULEUR EN ARCHITECTURE, par Théo van Doesburg.	X 181
LE CORBUSIER-SAUGNIER. Pensée.	IX 166
LE MONUMENT BELGE D'AMERSFOORT, par Edw. Leonard.	VII 117 VIII 156
MAISONS A LOYERS aux Etats-Unis, par Frank Chouteau Brown.	IV 56
MEDITATIONS CINEGRAPHIQUES sur l'architecture, par Gustave Schleicher.	IV 53
PAUL HANKAR, 1859-1901, par Ch. Conrardy et Raym. Thibaut.	II 25 III 37 VII 135
RICHARD ACKE, par Huib Hoste.	IX 161
VERS UNE ARCHITECTURE (de Le Corbusier-Saugnier), par Ch. Conrardy.	IX 167
VOIES ET TENDANCES dans l'architecture moderne, par Edw. Leonard.	XII 217
A PROPOS DES NOUVEAUX BATIMENTS DE L'UNIVERSITE DE BRUXELLES, par Paul Bonduelle.	XI. — 210
ARCHITECTES MODERNES. — Un groupes des — à Paris.	
BUREAU INTERNATIONAL du travail à Genève.	
COMMISSION ROYALE des Monuments et des Sites. Assemblée générale.	XII. — 230
FEDERATION DES ARCHITECTES.	VII. — 136
HOPITAL. — Concours pour la construction d'un petit —, aux Etats-Unis.	I. — 20

Table des Matières



JAPON. — La reconstruction de Tokio. XII. — 232	SOCIETE BELGE DES URBANISTES ET ARCHITECTES MODERNISTES. — L'organisation de la —. VII. — 130
LA BATISSE ET LES SOCIETES COOPERATIVES DE CONSTRUCTION BELGES. XII. — 231	SOCIETE CENTRALE D'ARCHITECTURE. VII. — 136
LA PROFESSION D'ARCHITECTE. Projet de loi. XI. — 211	UN NOUVEAU PALACE rue Cantersteen, à Bruxelles. VII. — 135
L'ARCHITECTE ET L'URBANISME. — Diplôme du Royal Institute of British Architects. X. — 193	

URBANISME

LA CRISE DU LOGEMENT, par Marcel Guilleminault. VIII 137	
NOS TERRILS, par Thuillier. X 188	
CONCOURS pour l'Urbanisation de la Cour Neuve. VII. — 134	SAUVONS NOS ARBRES. II. — 35
LA NOUVELLE SALONIQUE. II. — 35	SOCIETE BELGE DES URBANISTES ET ARCHITECTES MODERNISTES. — L'organisation de la —. VII. — 130
L'ARCHITECTE ET L'URBANISME. — Diplôme du Royal Institute of British Architects. X.—193	TUNNEL DU CINQUANTENAIRE à BRUXELLES. X. — 193
LE LIERRE ET LES MURAILLES. VIII. — 157	VOUTEMENT DE LA SENNE A BRUXELLES. X. — 192
JONCTION NORD-MIDI. — Vœux de la Chambre de Commerce. X. — 192	

TECHNOLOGIE

CAHIER GENERAL DES CHARGES DE L'ETAT. La révision du XII 227	
CHAUFFAGE ELECTRIQUE. La question du —, par H. Marchand. II 26	
LE MASTIC DE VITRERIE. XI 214	
LES CONDUITS UNITAIRES DE FUMEE, par M. du Bois d'Auberville. VIII 145	
MATERIAUX DE SUBSTITUTION dans la construction de maisons d'habitations. (A propos de l'emploi de —) ,par F. Seroen. I 1	
AFFAISSEMENTS MINIERS. — Comment construire dans les régions soumises aux —. V. — 90	L'EMPLOI DE L'ACIER dans la construction des bâtiments. X. — 195
BETON MAIGRE. — L'emploi du — dans les constructions à bon marché. VII. — 135	LES ASSEMBLAGES PAR POINTES DANS LES CHARPENTES EN BOIS, par Paul Razons. X. — 194
CARACTERISTIQUES DES BRIQUES AMERICAINES. XI. — 215	NOUVEAUX PROCEDES DE MELANGE des matériaux et des liants dans la fabrication des bétons et des pierres artificielles. VIII. — 160
CHARPENTES LAMELLAIRES EN BOIS, par Heckley. VII. — 129	PARAFFINE ASSOCIEE AU BETON dans les dallages. Emploi de la —. IV. — 72
CHAUX NON ETEINTE dans la chaux éteinte. II. — 36	PROTECTION DU FER contre la rouille au moyen du Cadmium. V. — 92
CIMENT RESISTANT AUX ACIDES. XI. — 215	TUILES MECANQUES. — Note établie par la Soc. Française de Standardisation. VIII. — 159
IMPREGNATION DES BOIS pour éviter leur pourriture. III. — 52	VENTILATION. — Progrès de la ventilation aux Etats-Unis. VIII. — 158
LE BETON CHINOIS, d'après Jan Svagr. V. — 91	

Table des Matières

CONGRES — CONFERENCES — EXPOSITIONS — VOYAGES

- A L'EXPOSITION DES ARTS BELGES D'ESPRIT NOUVEAU au Palais d'Egmont, par Ch. Conrardy. VI 113
- EXPOSITION PROVINCIALE DES ARTS DECORATIFS (juillet 1924) aux Galeries Giroux, à Bruxelles, par Ch. C. XI 208
- LE XI^e CONGRES NATIONAL DES ARCHITECTES de Belgique, à Anvers, par J. Borlée. V 86
- AMEUBLEMENT du Foyer de l'Ouvrier (Exposition de —, à Liège). I — 19
- ANVERS. — IX^e Congrès national des architectes belges. III. — 51
- BELGIQUE. — Voyage d'Etude en Belgique, organisé par l'Union des Villes et Communes belges. III. — 51
- CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'AMENAGEMENT DES VILLES (2-9 juillet 1924), à Amsterdam. Programme. X. — 199
- DE STYL. — Exposition à Paris des œuvres des architectes du groupe —. IV. — 72
- FRANCE. — Voyage d'étude en France, du 6-10 juillet 1923, organisé par l'Union des Villes et Communes belges. I. — 16
- LE CONGRES DES ARCHITECTES belges à Tournai. XI. — 211
- MOBILIER. — Salon du —, à la Foire de Lyon. IV. — 72
- ŒUVRES DU PEINTRE-SCULPTEUR VICTOR SERVIRANCKX. Exposition des —. VI. — 116
- OUUD J. J. P. — Conférence de —, à Anvers. VI. — 116

CONCOURS

- EGLISE. Programme du concours pour la construction d'une église à Brielen-lez-Ypres. III 48 V 92
- AFFICHES. — Concours d'affiches de la province de Brabant. VIII. — 157
- AFFICHES. — Concours d' — pour la première foire coloniale d'Anvers. VIII. — 157
- ANVERS. — Le concours architectural provincial. VII. — 134
- BRABANT. — Concours d'architecture organisé par la province de —. Programme. I. — 18
- BRABANT. — Concours provincial d'art décoratif. IX. — 180
- CRECHE-ECOLE GARDIENNE ET ECOLE DU 4^e DEGRE. — Programme du concours pour la construction d'une —, à Saint-Josse-ten-Noode. VII. — 132
- ECOLE DE BIENFAISANCE d'Ans-Alleur. Concours organisé par le Ministère de la Justice. II. — 34
- ESQUISSES. — Concours organisé par la Société Centrale d'Architecture de Belgique. VII. — 134
- GRAND CONCOURS D'ARCHITECTURE XII. 230
- GILLY. — Concours pour le tracé des chemins dans les Sars communaux. II. — 34
- HOPITAL. — Concours pour la construction d'un petit —, aux Etats-Unis. I. — 20
- INSTITUT PROVINCIAL D'HYGIENE à Anvers. Résultat de la première épreuve du concours pour l'érection d'un —. III. — 52
- LE MONUMENT DE L'YSER. II. — 34
- MONUMENT COMMEMORATIF DE LA GUERRE. — Concours pour l'érection à Gosselies d'un —. VI. — 116
- MONUMENT DE L'ULTIMATUM à Bruxelles. Programme du concours pour l'érection du —. IV. — 70
- OLYMPIADE. — Programme du concours d'architecture organisé à Paris en 1924 à l'occasion de la 8^e Olympiade. II. — 33
- PROJET DE MONUMENT FUNERAIRE et de chapelle funéraire; concours organisé par la Soc. Granitière du Nord. X. — 198
- RELEVES. — Concours de relevés de la Société centrale d'arch. de Belgique. XII. — 230
- SYNAGOGUE. — Concours pour la construction d'une —, à Anvers. I. — 19
- URBANISATION DE LA REGION DE LA COUR-NEUVE A PARIS. VII. — 134.

Table des Matières



JURISPRUDENCE

LES BRIQUES, par Yves.	IX	174
MITOYENNETE, par Yves.	II	31
OPTION D'ACHAT, par Yves.	XI	212
TAXE PROFESSIONNELLE des personnes exerçant une profession libérale.	X	196

PLANCHES HORS-TEXTE

NUMERO I

- PLANCHE I. — Système de coffrage pour béton granuleux (Korrelbeton).
PLANCHE II. — Idem.
PLANCHE III. — Villas à La Haye construites en béton granuleux.
PLANCHE IV. — Villa à Monster-Hollande, construite en béton granuleux (Korrelbeton).

NUMERO II

- PLANCHE I. — L'Œuvre de Paul Hankar. Immeuble privé, 383, avenue Louise, Bruxelles.
PLANCHE II. — Idem. Immeuble privé, 385, avenue Louise, Bruxelles.
PLANCHE III. — Idem. Immeuble privé (25, rue de Ruysbroeck, Bruxelles).
PLANCHE IV. — Idem. Détail de la façade.
PLANCHE V. — Idem. Vestibule et Bureau.
PLANCHE VI. — Idem. Immeuble, 48, rue Defacqz, Bruxelles.
PLANCHE VII. — Idem. Immeubles 8, rue Lebeau et 63, rue Defacqz, à Bruxelles.
PLANCHE VIII. — Idem. Grill Room du Grand Hôtel.

NUMERO III

- PLANCHE I. — Paul Hankar, d'après une chromolithographie de A. Crespin.
PLANCHE II. — L'Œuvre de Paul Hankar. Avant-projet de l'immeuble, 25, rue de Ruysbroeck, Bruxelles.
PLANCHE III. — Idem. Mur de clôture de la maison du peintre Ciamberlani.
PLANCHE IV. — Idem. Chandelier en cuivre rouge.

NUMERO IV

- PLANCHE I à PLANCHE XII. — Plans d'appartements aux Etats-Unis.

NUMERO V

- PLANCHE I. — Fig. 1. Severini : Le Boulevard. Fig. 2 : Survage : Monaco.
PLANCHE II. — Fig. 3. P. Mondriaan, Composition 1908. Fig. 4. Oud et van Doesburg : Hall.
PLANCHE III. — Fig. 5. Rodin : Torse; Archipenko : Torse. Fig. 6. Oud : Usine.
PLANCHE IV. — Fig. 7. Une locomotive. Fig. 8. Un automobile.
PLANCHE V. — Fig. 9. Le costume. Fig. 10. Objets d'usage courant. Fig. 11. Usine.
PLANCHE VI. — Fig. 12. Rietveld : meuble. Fig. 13. Pont.
PLANCHE VII. — Fig. 14. Usine. Fig. 15. Antonio Sant Elia. Maison à terrasse.
PLANCHE VIII. — Fig. 16. Frank L. Wright, Habitation. Fig. 17. van 't Hof : Habitation.

NUMERO VI

- PLANCHE I. — La maison des sucriers, rue Montoyer, Bruxelles. Arch. Léon Goovaerts.
PLANCHE II. — Boutique à Tournai : Arch. Henri Lacoste.
PLANCHE III. — Pavillon belge aux Expositions de Venise. Arch. : Léon Snyers.
PLANCHE IV. — Maisons bourgeoises au Kappelleveld. Arch. Huib. Hoste.
PLANCHE V. — Idem. Arch. Ant. Pompe.
PLANCHE VI. — Projet d'urbanisation d'un quartier de Jumet, par V. Bourgeois.
PLANCHE VII. — Chapelle du pensionnat des sœurs M... Arch. De Ridder.

Table des Matières

PLANCHE VIII. — Peinture par Karel Maes et Stand de l'Equerre.

NUMERO VII

PLANCHE I à PLANCHE VIII. — Le monument belge d'Amersfoort. Arch. Huib. Hoste.

NUMERO VIII

PLANCHE I. — Plan de la Cité-Jardin du Plessis Robinson. Dép. de la Seine, France. Arch. Payret-Dortail.

PLANCHE II. — Plan de la Cité des Lilas (Département de la Seine-France. Arch. : Alban Tessière.

PLANCHE III. — Plan de la Cité-Jardin de Staines. Département de la Seine-France. Arch. : Albanque et Gonot.

PLANCHE IV. — Plan de la Cité-Jardin d'Arcueil-Cachan (France). Arch. : Payret-Dortail.

NUMERO IX

PLANCHE I. — Richard Acke. Arch. « Het Vlaamsch Huis », à Courtrai. Maison Bourgeoise, à Courtrai.

PLANCHE II. — Idem. « Het Vlaamsch Huis ».

PLANCHE III. — Idem. Trois maisons bourgeoises à Courtrai. Maison à Ypres.

PLANCHE IV. — Idem. Cinéma « La lanterne d'Or », à Courtrai.

PLANCHE V. — Idem.

PLANCHE VI. — Idem.

PLANCHE VII. — Idem. Succursale de Banque à Avelghem.

PLANCHE VIII. — Idem.

NUMERO XI

PLANCHE I à PLANCHE VIII. — Œuvres graphiques de Jozef Peeters, d'Anvers.

LA QUATRIEME ANNEE DE « LA CITE » COMPORTE DOUZE
NUMEROS DATES DE MAI 1923 A SEPTEMBRE 1924. ELLE COM-
PREND DEUX CENT QUARANTE PAGES ET SEPTANTE-DEUX
PLANCHES HORS-TEXTE.

CONSTRUCTIONS

METALLIQUES

ÉTABLISSEMENTS

Chapel & Pluntz

SOCIÉTÉ ANONYME ● ● ● *Firme exclusivement Belge depuis sa fondation en 1864*
BUREAUX : 7, Rue René Dubreucq (Ex r. de Vienne) MAGASINS et ATELIERS : 138, Chaussée de Wavre
IXELLES-BRUXELLES

Téléphone : 47.40

● ● ● Directeur-Administrateur : MARTIAL CHAPEL

Spécialité d'articles pour bâtiments :

Colonnes (plus de 200 modèles), Pilastres, Colonnettes ornées, Tuyaux de descente, Gargouilles, Châssis d'égouts, de Citernes, Sterfputs, Glissières de cheminée, Plaques d'ancrage, Marches et Grilles à jour, Cloches de calorifère, Barreaux, Pots de cuisine, Taques ornées, etc., Poulies, Volants, Engrenages et toutes Pièces Mécaniques. — *Toutes pièces de Poêlerie d'Ornementation, Petite Mécanique, etc., en grande série.*

ATELIER DE NICKELAGE

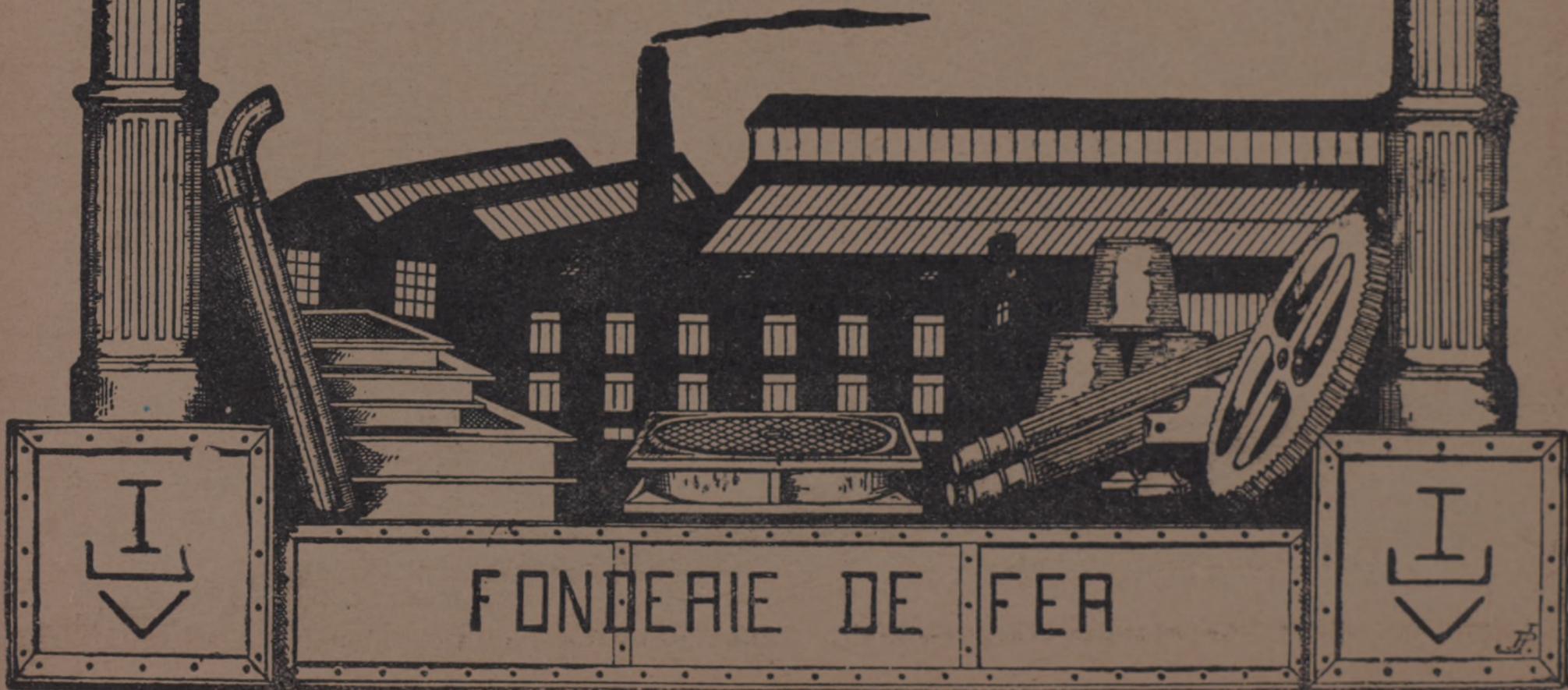
MODELES ET PRIX SPECIAUX POUR ADJUDICATIONS PUBLIQUES EN : Margelles (Trous d'homme), Avaloirs, Regards d'égouts, Tuyaux, Poteaux indicateurs, Can-délabres, etc.
ALBUMS OU PLANCHES SEPARÉES SUR DEMANDE

Dépôt de Poutrelles en Acier

Fers et Aciers pour Constructions

RONDS, FILS, FEUILLARDS, etc. Coudés et façonnés sur demande suivant plans d'exécution pour BETON ARME. — Ingénieur spécialiste à la disposition des entrepreneurs et architectes pour devis, dessins, élaboration de plans, calculs de résistance, etc.

Boulons - Perçage - Charpentes - Gitages complets - Poutres rivées, etc.



PRIX DE L'ABONNEMENT A L'ANNEE EN COURS (IV^e VOLUME) Belgique Etranger
Francs belges
DE « LA CITE » 10.00 15,00

Tout nouvel abonné peut obtenir, à titre de prime :

- a) Les 2^e et 3^e années de « La Cité », au prix réduit de 5.00 7.50
(Le prix en librairie est de 10 francs Belgique, 15 francs étranger).
- b) *Le Cœur de la Ville de Bruxelles*, par Charles Buls, avec traduction d'une conférence de C. Gürlitt sur la « Conservation du cœur d'anciennes villes ». Une brochure de 24 pages. (Prix en librairie : 2 francs.) gratuit
- c) *L'Abbaye de la Cambre*, par G. des Marez. (Prix en librairie : fr. 1.50), gratuit

Editions « TEKHNE »

- LA CITE*. Première année. (Rare.) fr. 20.—
- L'Art et la Société*, par H.-P. Berlage, architecte à Amsterdam. Tirés à part de la Revue « Art et Technique » (septembre 1913-février 1914). Un volume luxueusement imprimé et illustré de 98 clichés fr. 20.—
- Paul Hankar (1859-1901)*, par Charles Conrardy et Raym. Thibaut. Une brochure illustrée fr. 3.—
- Matériaux de substitution dans la construction de maisons*, par J. Seroen, architecte. Une brochure illustrée fr. 2.—
- L'habitation coloniale Sa construction au Congo Belge*, par Gast. Boghemans. Une brochure de 20 pages abondamment illustrée fr. 3.—
- Constantin Meunier. L'historique de son monument au travail*, par R. Thiry et G. Hendrickx. Une brochure illustrée fr. 1.—
- L'Art des Jardins et le nouveau jardin pittoresque*, par Louis van der Swaelmen, architecte-paysagiste fr. 1.—
- LA REVUE « TEKHNE » Collection complète de la 2^{me} année (1912-1913). Beau volume de 516 pages, sur papier couché, illustré de 250 clichés fr. 15.—

Pour s'abonner à « La Cité » ou obtenir des livres, il suffit de verser, dans n'importe quel bureau des postes, au crédit du compte chèques postaux n° 166.21 Revue « La Cité », la somme due et d'inscrire sur le bulletin de versement le titre du livre et les nom et adresse du souscripteur.